Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212901037-20261030-DEL2026_142-DE

Lan der neau

VILLE DE LANDERNEAU

SÉANCE DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le trente octobre à 18h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Landerneau dûment convoqué en conformité de la Loi du 5 avril 1884, le vendredi 23 octobre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MENIL, maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

PRESENTS :

M. Patrick LECLERC, M. Yvon BOTHOREL, Mme Christine ROLLAND, M. Ludovic APPELGHEM, Mme Nadine RIVIER, M. Erwan LE BRONNEC, Mme Alexandra GUILLORÉ, M. Serge LE ROUX, Mme Sophie ALLIGIER, M. Thierry MENIL, Mme Odile YVINEC, Mme Véronique SOUN, Madame Véronique PELLETEUR, Mme Gwenaëlle CUERONI, M. Philippe FOREST, M. Frédéric TREBAOL, Madame Catherine LOTHOU, Mme Anne HERPE, M. Stéphane LEPRETRE, M. Nicolas MOGUEN, M. Alexandre LE ROUX, M. Jérémy BERTHOU, Mme Maëlle CARRO Mme Viviane BERVAS, M. Kevin PORHEL, Mme Colyne ORCIL, M. Yannick LE HELLOCO, M. Fabrice FOURFOOZ

ECXUSES AYANT DONNÉ MANDAT : Mme Céline ETESSE donnant mandat à Mme Alexandra GUILLORÉ, M. Yohann QUEFFELEC donnant mandat à M. Ludovic APPELGHEM, M. Jean-Matthieu COURTOIS donnant mandat à Mme Colyne ORCIL, Mme Gladys GRELAUD donnant mandat à M. Yannick LE HELLOCO, Mme Karine CORNILY donnant mandat à M. Fabrice FOURFOOZ.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Erwan LE BRONNEC est nommé Secrétaire de Séance prend place au bureau en cette qualité.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212901037-20261030-DEL2026_142-DE

Délibération N° DEL2026_142

ÉLECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

En application de l'article L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des Adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu la délibération en date du 30 octobre 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 9,

Considérant qu'une liste est candidate,

Considérant que la liste suivante est soumise au vote :

1	Christine ROLLAND
2	Yvon BOTHOREL
3	Nadine RIVIER
4	Ludovic APPELGHEM
5	Alexandra GUILLORÉ
6	Erwan LE BRONNEC
7	Sophie ALLIGIER
8	Serge LE ROUX
9	Viviane BERVAS

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote plié,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
- Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212901037-20261030-DEL2026_142-DE

A OBTENU :

Liste conduite par Christine ROLLAND : 28 voix (vingt-huit),

La liste conduite par Christine ROLLAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue.

Sont proclamés adjoints, selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés :

PREMIER ADJOINT	Christine ROLLAND
DEUXIEME ADJOINT	Yvon BOTHOREL
TROISIEME ADJOINT	Nadine RIVIER
QUATRIEME ADJOINT	Ludovic APPELGHEM
CINQUIEME ADJOINT	Alexandra GUILLORÉ
SIXIEME ADJOINT	Erwan LE BRONNEC
SEPTIEME ADJOINT	Sophie ALLIGIER
HUITIEME ADJOINT	Serge LE ROUX
NEUVIEME ADJOINT	Viviane BERVAS

Des Conseillers délégués auprès du Maire pourront être mis en place par arrêté afin de compléter l'action municipale dans divers domaines.

Le Maire,

